



Règlement intérieur de l'Oustau Dei Aucès.

Bienvenue, nous sommes ravis de vous accueillir en notre studio.

Pour que votre séjour soit des plus agréables, prenez le temps de vous familiariser avec notre règlement intérieur.

Ces directives ont pour but d'aider à maintenir un environnement sûr et accueillant pour vous mêmes, les voisins ainsi que les prochains voyageurs.

1. Heures d'arrivée et de départ :

Dans tous les cas, une heure d'arrivée annoncées 24h à l'avance nous permettra de vous accueillir au mieux: 06 52 61 22 69 / 06 52 94 26 74

L'arrivée se fait après 15h, le départ avant 11h.

Si vous souhaitez arriver plus tôt, ou si vous avez besoin de plus de temps pour tout organiser avant de partir, contactez-nous pour voir si nous pouvons vous aider.

2. Le stationnement :

Une place de parking (voiture) vous est réservée sur notre propriété, celle-ci se trouve face au Cypres en arrivant, à droite du portillon d'entrée.

3. Bruit et fêtes :

Il est nécessaire de préserver la tranquillité de tout un chacun, ce lieu se doit d'être calme et reposant pour vous mêmes & le voisinage.

Nous vous demandons donc d'être respectueux et de réduire le bruit au minimum, surtout pendant la nuit de 23h à 8h.(pas plus ni moins que partout en France).

Il est rappelé l'interdiction d'organiser des fêtes, soirée ou grands rassemblements ici.

4. Occupation :

Il est rappelé que les voyageurs ne peuvent occuper les lieux que pendant la période de séjour définie dans leur réservation figurant dans le contrat de location.

L'occupation maximale de ce logement est de 2 (deux) personnes.

Seul le nombre de voyageurs que vous avez indiqués dans votre réservation est autorisé à passer la nuit dans la propriété.

Si vous souhaitez inviter d'autres visiteurs pendant la journée, notez que l'accès est autorisé uniquement aux locataires. (Si besoin est, veuillez nous en informer à l'avance).



Règlement intérieur de l'Oustau Dei Aucès.

5. Animaux de compagnie :

Nos amis les animaux ne sont pas admis.

6. Propreté :

Nous vous demandons de maintenir l'espace en ordre et propre pendant votre séjour.

Par ailleurs, les autorités locales sont très strictes en ce qui concerne le tri des déchets et du recyclage; il faut donc jeter vos déchets dans les poubelles de couleurs correspondantes.

Jaune pour le plastique & le papier / Noir pour les déchets ménagers (dans des sacs plastiques).

(Concernant les déchets organiques, une poubelle compost est à votre disposition).

7. Le tabagisme :

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la propriété, même si les fenêtres sont ouvertes.

Si vous ne respectez pas cette règle, vous vous exposez à la facturation de frais de nettoyage et assainissement du logement (potentiellement pris sur votre caution)

Toutefois, nous autorisons les voyageurs à fumer dans une zone précise de la propriété, à savoir uniquement sur l'espace extérieur du logement (dans sa cour privé).

Il est interdit de jeter les mégots, un cendrier est disponible à l'extérieur.

8. La Piscine:

C'est un endroit partagé, clos et non privatif, disposant de portes équipées avec des serrures de sécurité enfant, ainsi de d'un volet roulant à la norme **NF P90-308** relative à la loi sur la sécurité des piscines,

Nous mettons en ce lieu à disposition une table et son parasol, ainsi que des chaises et 2 transats.

La Piscine est dans l'espace privé du loueur, son accès et son utilisation est soumis aux conditions suivantes:

- Ne jamais laisser la porte ouverte après son passage.
- Nos amis les animaux ne sont pas admis.
- Non fumeur.
- Piscine ouverte de 11h à 20h.
- Accès uniquement aux locataires.
- Repas, fêtes ou barbecue interdits.
- Peut être fermée pour entretien/mise en sécurité (dû à certaines conditions climatique).
- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de verres est interdite dans ou autour de la piscine.



Règlement intérieur de l'Oustau Dei Aucès.

9 Quelques règles de bon sens, mais qu'il est important de rappeler.

- Les meubles ne doivent pas être déplacés.
- Ne pas laisser les fenêtres et porte ouvertes si le chauffage (ou la climatisation) sont allumés.
- **En cas d'absence, fermez à clé les portes d'accès au studio (portail et porte d'entrée), ainsi que les fenêtres.**

10 Sécurité.

- **Un extincteur est disponible en cas de début d'incendie (à gauche de la porte d'entrée).**
- Deux détecteur de fumée sont installés dans le studio.

11 Petits soucis du quotidien:

Si une panne devait subvenir lors de votre séjour, vous pouvez nous contacter à tout moment.

Soit par téléphone au 06 52 61 22 69, soit au numéro 8 bis de la même rue, maison mitoyenne.

Ainsi, nous pourrions prendre en charge rapidement le problème et vous permettre de continuer votre séjour sans que vous ayez à vous causer du tracas.

En aucun cas, vous ne devez contacter par vous même un dépanneur ou artisan sans notre accord préalable.

Dans le cas où quelque chose venait à être détérioré : assiette cassée, mobilier endommagé, vitre fissurée etc. veuillez à nous le signaler dans les plus brefs délais (pour les urgences) et lors du Check-out pour les dommages mineurs.

12 Accès au Wifi:

Un accès au réseau internet vous est offert en wifi.

Pour en bénéficier, contacter le propriétaire qui vous remettra un mot de passe d'une durée limité à votre séjour,

Il est rappelé que tout téléchargement illégal ainsi que l'accès à des sites pédophiles et/ou malveillant est strictement interdit.

13 Ce qui est inclus, ce qui ne l'est pas:

Le ménage et les draps sont inclus.

Nota: Si le ménage du studio est inclus, il reste toutefois votre obligation de restituer celui-ci propre et rangé, merci pour cela de consulter notre livret d'accueil.

Linge de toilette et de maison: en Option 9€ par personne et par séjour.

Électricité : 8 kWh par jour ou 56 kWh inclus, facturation au-delà (0,2516 € / kWh).



Règlement intérieur de l'Oustau Dei Aucès.

14 Sanctions en cas de non respect du règlement intérieur :

La violation de toute règle comprise dans ce Règlement Intérieur constitue une violation des Conditions Générales de l'occupation, conformément au Contrat de Location.

Le Propriétaire et le Gérant se réservent le droit de résilier le permis d'occupation et d'expulser de la Propriété de Location Saisonnière tout Hôte ou Visiteur refusant de respecter le Règlement Intérieur, ou occasionnant des nuisances troublant les voisins ou les autres résidents de la communauté.

- Retenu (tout ou partie) du dépôt de garantie si casses ou dégradations.
- Retenu sur caution un forfait ménage de 60€ si studio restitué non propre et/ou non rangé.
- Exclusion des locataires en cas de non respects des règles (sans remboursement possible).
- Dépôt de plainte auprès des forces de police ou gendarmerie.

COORDONNÉES D'URGENCE ET NUMEROS UTILES :

Dans l'éventualité d'une urgence liée à la Propriété de Location Saisonnière, votre point de contact est :

- Mme ROUMANILLE Hélène 06 52 61 22 69
- Mr OLIVES Jean-Paul 06 52 94 26 74
- s'adresser au 8 bis chemin saint bernard (maison mitoyenne)

Dans le cas d'une urgence vitale, les points de contacts sont:

- Police Municipale: 04 90 92 58 11
8-12 Avenue de la Libération
13210 Saint-Rémy-de-Provence
- Appel d'urgence national & européen 112 (gratuit)
- Médecins urgentistes de St Rémy: 09 86 61 00 91 (14h à 22h)
- Pompiers 18
- Police secours 17
- S.A.M.U. 15
- Pour les malentendants(es) et personnes sourdes : 114

Un Pôle santé est à 200 mètres, il dispose d'une pharmacie, d'un laboratoire d'analyse, de médecins généralistes et différentes spécialités, d'un centre optique, et différents services.

Adresse: Pôle Médicale de St Rémy, Avenue de Lattre de Tassigny 13210 Saint Rémy de Provence,